



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2017 À 18 HEURES 30
SALLE DANGOU LESCOUZERES
(sur convocation du 22 juin 2017)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 10

Absents représentés : 4

Absents excusés : 2

Absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
Séance du 29 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf du mois de juin à 18 heures 30, le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 22 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire, au siège de MACS à Saint Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Madame Frédérique Charpenel.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Pierrette MICHELENA, Elisabeth LARTIGUE et Françoise TROCCARD ;

Messieurs Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Alain LAVIELLE, Yves MONGROLLE, Jérôme PETITJEAN et Jean Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Maité GRAFF a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Madame Sabine RICHARD a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Monsieur Pierre LAFFITTE a donné pouvoir à Monsieur Jérôme PETITJEAN et Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE.

Absents excusés :

Messieurs Éric KERROUCHE et Benoît DARETS.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;

Monsieur Pascal SHWINDOWSKY.



OBJET : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES LANDES - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE CONSULTATION DES DONNÉES ALLOCATAIRES PAR LES PARTENAIRES (CDAP), DU CONTRAT DE SERVICE ET DES DEUX BULLETINS D'ADHÉSION QUI EN DÉCOULENT

Rapporteur : Madame Frédérique Charpenel

Le service d'accueil des Gens du Voyage a pour compétence l'accompagnement des voyageurs, bénéficiaires des minima sociaux, dans leurs démarches d'instruction de la demande du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Jusqu'alors, ces démarches étaient réalisées à l'aide de l'outil CAFPRO, logiciel permettant d'accéder à certaines données personnelles relatives aux allocataires.

CAFPRO, ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur, le logiciel sera remplacé par l'outil de Consultation des Données Allocataires par les Partenaires (CDAP), à partir du 1^{er} juillet 2017.

Grâce à ce nouvel outil, les données des allocataires pourront être consultées sur une page dédiée et sécurisée "Mon Compte Partenaire". L'accès à cette consultation est soumis à une habilitation, supervisée par les services de la CAF des Landes.

La gestion de ces données correspond pour le CIAS à un mode dit "délégué", tel que décrit dans le contrat de service pris en application de la convention CDAP.

Ainsi, pour bénéficier de cet accès partenaire, nécessaire aux démarches d'instruction des demandes de RSA, il convient d'approuver les documents contractuels annexés à la présente, constitués par :

- la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire", définissant le fonctionnement général du dispositif et précisant les engagements des parties ;
- le contrat de service pris en application de la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire", précisant les modalités du mode de gestion déléguée ;
- les bulletins d'adhésion au service CDAP et au service de gestion déléguée, en application des conventions correspondantes précitées.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1977 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et suivants ;

Vu le code de la propriété intellectuelle ;

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales ;

VU la délibération du 12 novembre 2009 du conseil communautaire de la Communauté de communes MACS modifiant les statuts de la collectivité ;

VU l'arrêté du 19 février 2010 pris par Monsieur le Sous-Préfet des Landes autorisant cette modification statutaire ;



VU la délibération du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de MACS en date du 17 juin 2015 relatif à la reconduction de la délégation de gestion des aires d'accueil des gens du voyage au Centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

CONSIDÉRANT l'obsolescence du logiciel CAFPRO et la mise en place de la base de données sécurisées « Mon Compte Partenaire » par la CAF des Landes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de consultation des données allocataires par le service d'accueil des Gens du Voyage pour les démarches d'instruction des demandes de RSA ;

décide :

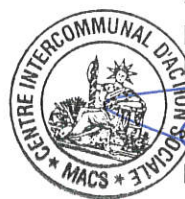
- d'approuver le projet de convention d'accès à "Mon compte Partenaire", avec la Caisse d'allocations familiales des Landes, tel qu'annexé à la présente,
- d'approuver le projet de contrat de service pris en application de la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire", précisant les modalités du mode de gestion déléguée, tel qu'annexé à la présente,
- d'approuver les bulletins d'adhésion correspondants, tels qu'annexés à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble de ces documents contractuels,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 29 juin 2017



Pour le président,
par délégation
la vice-présidente,

Charpenel
Frédérique Charpenel

ID : 040-200009868-20170629-2906201705D-CC

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Publié ou notifié le 11/07/2017

